



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction des ressources humaines
Sous-direction des personnels
Service du recrutement
Bureau des concours, des examens
et des recrutements sans concours**

**Arrêté n° 26 000 039
du 29 JUIN 2026**

**portant ouverture d'un recrutement sans concours
d'accès au grade d'adjoint technique du corps des adjoints techniques
de la préfecture de police, au titre de l'année 2026**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, notamment ses articles 1^{er} et 3 à 6 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2008 PP 1 du 4 février 2008 modifiée, portant fixation de la liste des spécialités professionnelles exercées par les adjoints techniques de la préfecture de police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2017 PP 21-1 des 9, 10 et 11 mai 2017, portant fixation des règles relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la préfecture de police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2017 PP 24 des 9, 10 et 11 mai 2017 modifiée, portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques de la préfecture de police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2018 PP 7 des 5, 6 et 7 février 2018, fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne d'adjoint technique principal de 2^e classe de la préfecture de police ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique du corps des administrations parisiennes est ouvert au profit de quatre services de la préfecture de police de Paris.

Article 2

Les cinq (5) postes proposés au recrutement sans concours sont au bénéfice de :

- la direction des usagers et des polices administratives (DUPA) : 2 postes ;
- le service de la mémoire et des affaires culturelles (SMAC) : 1 poste ;
- la délégation à l'immigration (DÉLIM) : 1 poste ;
- le laboratoire central de la préfecture de police (LCPP) : 1 poste.

Article 3

La période d'inscription débute à compter de la date de publication du présent arrêté au Portail des Publications Administratives de la Ville de Paris (PAVP).

Les modalités d'inscription au recrutement sont précisées par un **avis de recrutement sans concours** publié sur les sites internet et intranet de la préfecture de police.

Le dossier d'inscription est disponible sur les sites internet et intranet de la Préfecture de police.

Les inscriptions s'effectuent à l'adresse suivante : **pp-drh-sdp-sr-bc-srat@interieur.gouv.fr**

Article 4

La date limite d'envoi par courriel des candidatures est fixée au **lundi 24 août 2026**.

Pour les candidats sollicitant des aménagements d'épreuves, la date limite de transmission du certificat médical de moins de six mois établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (l'ARS) est fixée au **mercredi 2 septembre 2026**.

La présélection des dossiers se déroulera **le mardi 8 septembre 2026**.

Les entretiens d'admission auront lieu **à partir du lundi 5 octobre**, en Île-de-France.

A l'issue des entretiens, la commission de sélection arrêtera par ordre de mérite les candidats retenus.

Article 5

La composition de la commission de sélection sera fixée ultérieurement par arrêté préfectoral.

Article 6

La préfète, secrétaire générale pour l'administration, et le directeur des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au portail des publications administratives de la ville de Paris.

Pour le préfet de Police et par délégation,



Philippe SOULANGER

Chef du bureau

Examens et des
Jeux